



Assemblée générale

Distr. générale
24 juin 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 96 d) de la liste préliminaire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Opérant dans la région même, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique est ainsi mieux en mesure de s'acquitter du mandat que lui a assigné l'Assemblée générale et de répondre aux demandes d'assistance des pays de la région. Il a déjà commencé à travailler à la paix et au désarmement en Asie et dans le Pacifique en élaborant et exécutant des projets concrets qui tiennent compte des besoins réels des pays.

L'inauguration du nouveau bureau à Katmandou le 18 août 2008 a marqué un tournant dans l'histoire du Centre régional dont la réinstallation, dans le cadre du renforcement des activités du Bureau des affaires de désarmement aux niveaux régional et sous-régional, s'est passée sans heurt. À sa soixante-troisième session, l'Assemblée générale s'est félicitée du transfert du Centre de New York à Katmandou et de son ouverture le 18 août 2008 et a remercié le Gouvernement népalais de sa coopération et de son appui financier.

Le présent rapport traite des activités entreprises par le Centre régional entre juillet 2008 et juin 2009. Au cours de la période considérée, le Centre a continué de promouvoir le dialogue et la coopération pour le désarmement et la sécurité en Asie et dans le Pacifique en organisant des ateliers et des séminaires ainsi que deux conférences : la vingtième Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement, tenue à Saitama (Japon), et la septième Conférence ONU-République

* A/64/50.



de Corée sur le désarmement et la non-prolifération, tenue dans l'île de Cheju (République de Corée). Le Centre a de plus lancé un projet visant à renforcer la coopération internationale et régionale en vue de prévenir, combattre et éliminer le courtage illicite des armes légères en Asie et dans le Pacifique.

Pour permettre au Centre régional de mener à bien son programme d'activité conformément à son mandat, l'Assemblée générale a, par sa résolution 63/77, prié le Secrétaire général de prévoir, dans le budget ordinaire à compter de l'exercice biennal 2010-2011, des ressources suffisantes pour que le Centre puisse assurer de manière durable l'exécution de ses principales activités et opérations. Il importe que les États Membres, en particulier ceux de la région, assument le Centre et aussi prêtent leur appui politique et financier à ses opérations et activités programmatiques pour l'Asie et le Pacifique.

Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres, et en particulier le Gouvernement népalais et les États qui ont déjà versé au Centre régional une contribution en espèces ou en nature, du soutien qu'ils apportent au Centre pour lui permettre d'assurer de manière durable l'exécution de ses principales activités et opérations.

I. Introduction

1. Aux termes de la résolution 42/39 D de l'Assemblée générale, le Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique est chargé de fournir aux États Membres de la région de l'Asie et du Pacifique, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les efforts et activités qu'ils conviendraient d'un commun accord de mener en vue d'une action en faveur de la paix et du désarmement par une utilisation judicieuse des ressources disponibles. Il coordonne les activités régionales menées dans la région par le Bureau des affaires de désarmement.

2. Dans sa résolution 63/77, l'Assemblée générale s'est félicitée du transfert du Centre régional de New York à Katmandou et de son ouverture le 18 août 2008. Elle a prié le Secrétaire général de prévoir, dans le budget ordinaire à compter de l'exercice biennal 2010-2011, des ressources suffisantes pour que le Centre régional puisse assurer de manière durable l'exécution de ses principales activités et opérations; de continuer à fournir au Centre, dans la limite des ressources disponibles, l'appui dont il a besoin pour améliorer son fonctionnement et ses résultats en attendant l'approbation du budget ordinaire; et de lui présenter, à sa soixante-quatrième session, un rapport sur l'application de la résolution.

3. Le présent rapport, qui fait suite à cette demande, traite des activités du Centre régional entre juillet 2008 et juin 2009. On trouvera en annexe l'état financier de son fonds d'affectation spéciale pour la première année de l'exercice 2008-2009.

II. Achèvement du transfert du Centre régional de New York à Katmandou

4. Le 18 août 2008, le nouveau bureau du Centre régional à Katmandou a officiellement ouvert ses portes, marquant ainsi la fin du processus de son transfert depuis New York. Ce succès est dû à la coopération étroite entre le Bureau des affaires de désarmement et le Gouvernement népalais, ainsi qu'à l'appui du bureau du Programme des Nations Unies pour le développement au Népal et de toute l'équipe de pays des Nations Unies. À la cérémonie d'inauguration, le Secrétaire général était représenté par son Chef de cabinet, Vijay Nambiar, et dans son message, il s'est dit confiant que le Centre saurait se montrer à la hauteur des grandes attentes de la communauté internationale et que l'ONU et ses États Membres sauraient travailler ensemble pour faire de l'Asie et du Pacifique une région de paix et de désarmement.

5. Chef de file régional de l'action des Nations Unies pour le désarmement et la non-prolifération dans la région de l'Asie et du Pacifique, le Centre régional a continué de répondre aux besoins de la région et d'y consolider son partenariat avec les États Membres et les autres grandes parties prenantes.

III. Activités du Centre

6. Le Centre régional a axé ses activités programmatiques sur la promotion de l'adoption de normes internationales de désarmement et de non-prolifération; le renforcement du dialogue régional sur le désarmement, la non-prolifération et la sécurité; et l'information et la sensibilisation. Il a continué d'organiser des conférences annuelles sur le désarmement et la non-prolifération ainsi que des

séminaires régionaux destinés à promouvoir l'universalité et l'exécution des traités multilatéraux de désarmement. Il a également lancé un projet visant à renforcer la coopération internationale et régionale en vue de prévenir, combattre et éliminer le courtage illicite des armes légères en Asie et dans le Pacifique.

A. Vingtième Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement

7. En coopération avec le Gouvernement japonais et la municipalité de Saitama (Japon), le Centre régional a organisé, du 27 au 29 août 2008 à Saitama, la vingtième Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement (désarmement et non-prolifération nucléaires et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire : tendances et problèmes). Elle a attiré plus de 90 participants et observateurs représentant des gouvernements, des organisations internationales, des établissements universitaires et la société civile. Les débats ont surtout porté sur les moyens de renforcer les trois piliers du régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (désarmement, non-prolifération et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaires), la renaissance du nucléaire et la non-prolifération nucléaire, la maîtrise des armements et la sécurité en Asie de l'Est, et la coopération avec la société civile.

8. Les participants à la Conférence ont étudié les moyens qui permettraient d'obtenir par consensus des résultats concrets en 2010 à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, assurant ainsi la viabilité du Traité. Ils ont également examiné les avantages et inconvénients de la coopération nucléaire civile avec les États non parties au Traité. On a fait observer que l'intérêt croissant porté à l'adoption ou à l'expansion des programmes d'énergie nucléaire compte tenu des besoins énergétiques et des soucis écologiques conduirait inévitablement à des risques pour la sécurité nucléaire et au danger de prolifération et qu'il faudrait donc mettre en place des mesures relatives aux garanties, à la sûreté et à la sécurité. En examinant les questions de la prolifération des armes nucléaires et des missiles et de la création éventuelle de mécanismes de sécurité en Asie de l'Est, les participants ont noté le rôle de plus en plus important joué par la société civile dans les domaines de la sécurité et du désarmement au vu des nombreuses coalitions formées ces derniers temps entre elle et les pouvoirs publics, notamment sur la question des mines terrestres et des bombes à sous-munitions. Les débats de la Conférence ont été ouverts au public, qui a été ainsi sensibilisé et intéressé aux questions de sécurité et de désarmement.

B. Septième Conférence ONU-République de Corée sur le désarmement et la non-prolifération

9. Le Centre régional et le Ministère des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée ont organisé ensemble la septième Conférence ONU-République de Corée sur le désarmement et la non-prolifération (La renaissance du nucléaire et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : renforcement des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires), qui s'est tenue du 24 au 26 novembre 2008 dans l'île de Cheju (République de Corée). Plus de 50 représentants de gouvernements, d'organisations internationales,

d'établissements universitaires, d'institutions de recherche et de la société civile y ont participé.

10. Les participants ont examiné les moyens de donner une nouvelle impulsion au Traité, la renaissance du nucléaire et les mécanismes multilatéraux d'assurance en matière d'approvisionnement en combustible nucléaire, les difficultés à résoudre et les solutions à adopter en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires et les problèmes de la non-prolifération en Asie du Nord-Est. Ils ont abordé librement des questions délicates dans les domaines du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et de la sécurité régionale. Ils ont reconnu que les États parties devaient tous mobiliser la volonté politique indispensable pour surmonter les obstacles à prévoir et obtenir des résultats concrets à la Conférence des Parties en 2010. Ils ont examiné diverses propositions sur les mécanismes multilatéraux d'approvisionnement en combustible nucléaire. Ils ont étudié des options pour venir à bout des problèmes de prolifération nucléaire, comme des mesures d'incitation ou des sanctions ciblées. Les participants ont reconnu qu'en dépit de toutes les difficultés, les pourparlers à six pays s'étaient avérés essentiels pour parvenir à une dénucléarisation vérifiable de la péninsule coréenne.

C. Promotion de l'universalité de la Convention sur certaines armes classiques et de ses protocoles en Asie et dans le Pacifique

11. Dans le cadre d'un projet commun lancé par le Bureau des affaires de désarmement et l'Union européenne pour promouvoir l'universalité de la Convention sur certaines armes classiques et de ses protocoles, le Centre régional a organisé deux séminaires régionaux : l'un pour l'Asie centrale, l'autre pour l'Asie du Sud, l'Asie du Sud-Est et le Pacifique.

12. Ces séminaires ont eu lieu, l'un à Almaty les 24 et 25 septembre 2008 et l'autre à Katmandou les 17 et 18 décembre 2008. Des représentants d'États, de l'ONU, de l'Union européenne, du Comité international de la Croix-Rouge et des organisations régionales intéressées y ont participé.

13. Les deux séminaires ont fait mieux comprendre aux participants l'objectif et les dispositions de la Convention, son mécanisme, l'évolution récente la concernant, l'expérience acquise et les enseignements tirés par les pays quant à sa ratification et à sa mise en œuvre. Ils ont examiné les difficultés rencontrées par les États dans leur processus d'adhésion et les domaines où une aide pourrait s'imposer. Ils ont recensé les mesures favorables à l'adhésion à la Convention et à ses protocoles que les États pourraient prendre, comme la mise en place d'un réseau de coordonnateurs nationaux pour les questions la concernant afin d'accroître le nombre des adhérents à elle et à ses protocoles.

D. Renforcement de la coopération internationale et régionale en vue de prévenir, combattre et éliminer le courtage illicite des armes légères

14. Le Centre régional a organisé les 17 et 18 juin 2008, à Katmandou, un séminaire régional sur le courtage illicite des armes légères en Asie centrale et en Asie du Sud.

C'était le premier des trois séminaires prévus en Asie et dans le Pacifique à ce sujet. Les représentants d'États d'Asie centrale et d'Asie du Sud, du Bureau des affaires de désarmement, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), de l'Association sud-asiatique pour la coopération régionale, du Réseau d'action internationale contre les armes légères, de Saferworld et de Small Arms Survey ont participé au séminaire. Ils ont examiné plusieurs questions, dont les problèmes posés par le courtage illicite des armes légères; les lois et règlements nationaux pertinents; et le renforcement de la coopération internationale et régionale, notamment transfrontière. Ils se sont entretenus de l'expérience acquise, des méthodes optimales et des enseignements tirés au plan national. Ils ont également examiné les questions du renforcement des capacités et de l'assistance technique en la matière, ainsi que les actions de suivi éventuelles.

E. Renforcement de la coopération avec les organisations régionales et intergouvernementales et d'autres intervenants

15. Le Centre régional a intensifié sa coopération et ses échanges d'informations avec les organisations régionales et intergouvernementales ainsi qu'avec les établissements universitaires et les organisations non gouvernementales en Asie et dans le Pacifique, notamment par des réunions réciproques sur les questions régionales de sécurité et de désarmement. Il s'emploie à mettre en place un réseau régional d'entités s'occupant des questions de désarmement et de sécurité et a commencé à examiner avec les organisations et institutions intéressées les initiatives et projets qu'elles pourraient entreprendre avec lui dans la région.

16. Le Centre régional a participé à la première Conférence régionale de l'Asie du Sud sur le droit international humanitaire, tenue du 24 au 27 février 2009 à Katmandou, où il a fait un exposé sur les traités relatifs aux armes et sur le droit international humanitaire. Les gouvernements et les experts participants ont pu y échanger des vues sur ce droit en Asie du Sud et mieux saisir par rapport à lui les questions de maîtrise des armements et de désarmement.

17. Le 25 février 2009, le Centre régional a organisé au Népal pour les membres du Réseau d'action internationale contre les armes légères un atelier où a été examiné le rôle de la société civile contre la prolifération et l'usage abusif de ces armes afin de réduire le nombre de morts, de blessés, de crimes et de conflits liés à leur emploi. L'atelier a examiné les problèmes qui se posent dans ces domaines et défini les stratégies qui permettraient d'en venir à bout.

18. Le Centre a participé à la Conférence régionale de l'Asie et du Pacifique sur un éventuel traité sur le commerce des armes, organisée à Tokyo les 26 et 27 février 2009 par le Gouvernement japonais et Oxfam. Il a fait part de ses réflexions quant à la façon dont les gouvernements et la société civile d'Asie et du Pacifique pourront ensemble promouvoir le dialogue et aplanir les divergences entre les États de la région.

19. Le Centre régional a participé également à un atelier régional sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, organisé du 29 avril au 1^{er} mai 2009 à Port-Vila à l'intention des États insulaires du Pacifique par le Bureau des affaires de désarmement. Il y a exposé son rôle et ses activités en matière de

promotion du désarmement et de la non-prolifération ainsi que ses moyens d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités dans le domaine du désarmement.

20. Le Centre a participé à un réunion régionale sur l'amélioration de l'exécution du Programme d'action relatif aux armes légères organisée les 22 et 23 juin 2009 à Sydney (Australie) à l'intention des États insulaires du Pacifique par le Bureau des affaires de désarmement en coopération avec le Gouvernement australien. Les participants ont examiné l'exécution du Programme d'action dans la région du Pacifique et adopté un plan d'action régional en vue de l'amplifier. Le Centre a donné des informations et fait part de son expérience quant aux moyens d'aider les États de la région à exécuter le Programme d'action.

F. Activités d'information et de sensibilisation

21. Le Centre régional a inauguré son nouveau site Web (www.unrcpd.org.np) le 11 mai 2009. De conception et d'emploi conviviaux, il donne des informations précises sur la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pour mieux servir les usagers dans la région et ailleurs.

22. Depuis sa réinstallation, le Centre régional s'est appliqué à faire connaître son mandat et ses activités, à évaluer les intérêts et les besoins des États et autres intervenants dans la région et à voir s'il lui serait possible de coopérer à l'élaboration et à la réalisation de projets ou d'initiatives de désarmement.

IV. Effectifs et financement

23. Le nouveau bureau du Centre régional à Katmandou a bénéficié d'un renforcement important des effectifs. Le nouveau Directeur a pris ses fonctions en octobre 2008. Grâce à la contribution généreuse des Gouvernements népalais, néerlandais et suisse, le Centre compte à présent un coordonnateur spécial des programmes de paix et de désarmement, un expert associé, deux agents locaux des services généraux et deux gardes.

24. Pour pouvoir s'acquitter intégralement et efficacement de son mandat, le Centre régional doit disposer d'une équipe stable de spécialistes et d'agents des services généraux. En outre, pour élaborer et exécuter des programmes liés au désarmement et à la non-prolifération dans la région, il a besoin de contributions financières afin de recruter du personnel de projet et d'exécuter des projets concrets.

25. Au cours de la période considérée, 104 982 dollars de contributions volontaires ont été versés au Centre régional. Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres suivants, qui ont déjà versé au Centre une contribution en espèces ou en nature : Autriche, Chine, Indonésie, Japon, Kazakhstan, Népal, Pakistan, Pays-Bas, République de Corée, Suisse, Thaïlande et Turquie. Le Centre compte sur ces contributions annuelles pour assurer de manière durable son fonctionnement et ses principales activités. Le Secrétaire général exhorte donc tous les États Membres, notamment ceux de la région, à fournir des ressources financières au programme du Centre, qui sert la région de l'Asie et du Pacifique.

26. Mais l'expérience montre que les contributions volontaires ne suffisent pas au Centre régional pour agir dans la durée. Le Secrétaire général a pris acte de ce que,

par sa résolution 63/77, l'Assemblée générale l'a prié de prévoir, dans le budget ordinaire à compter de l'exercice biennal 2010-2011, des ressources suffisantes pour que le Centre puisse assurer de manière durable l'exécution de ses principales activités et opérations. Des crédits sont donc prévus au projet de budget-programme pour l'exercice 2010-2011.

V. Conclusion

27. Durant la période considérée, le transfert du Centre régional de New York à Katmandou a été mené à bien et le Centre a ouvert son nouveau bureau au Népal en août 2008. Sa réinstallation s'est déroulée sans heurt ni interruption d'activité. Il a donc poursuivi l'exécution de son programme, y compris l'organisation de conférences annuelles et de séminaires régionaux. Il a également mis de nouveaux projets à exécution, notamment le renforcement de la coopération internationale et régionale en vue de prévenir, combattre et éliminer le courtage illicite des armes légères. Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres, en particulier le Népal, pays hôte, de leur précieux appui et notamment des contributions financières qui ont permis au Centre de se réinstaller au Népal et d'y reprendre ses travaux.

28. Opérant dans la région même, le Centre est mieux en mesure de s'acquitter du mandat que lui a assigné l'Assemblée générale et de répondre aux demandes d'assistance des pays de la région. Pour pouvoir mener à bien des initiatives et projets concrets selon ce mandat, il devra travailler en partenariat avec les États Membres, les organisations internationales et régionales, la société civile et d'autres parties prenantes.

Annexe

**État financier du Fonds d'affectation spéciale
du Centre régional des Nations Unies pour la paix
et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (2008)**

	<i>Dollars des États-Unis.</i>
Solde au 31 décembre 2007	299 736
Recettes, 1 ^{er} janvier-31 décembre 2008	
Contributions volontaires	396 838
Intérêts créditeurs	13 320
Recettes accessoires	1 081
Total partiel	411 239
Dépenses	
1 ^{er} janvier-31 décembre 2008	149 228
Appui aux programmes	23 956
Total partiel	173 184
Ajustements sur périodes antérieures	1
Solde au 31 décembre 2008	537 792

Note : Ces chiffres proviennent de l'état des recettes et des dépenses en 2008. Au cours de la période, des contributions ont été versées par l'Autriche (154 760 dollars), la Chine (20 000 dollars), l'Indonésie (19 982 dollars), le Kazakhstan (10 000 dollars), le Népal (54 153 dollars), le Pakistan (4 943 dollars), la République de Corée (70 000 dollars), la Thaïlande (3 000 dollars) et la Turquie (60 000 dollars). Outre ces contributions versées au Fonds d'affectation spéciale du Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, le Gouvernement japonais a versé une contribution d'un montant de 107 095 dollars au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale pour l'organisation de la Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement, tenue du 27 au 29 août 2008 à Saitama (Japon). Entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2009, le Pakistan a versé une contribution de 5 000 dollars.